

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération
n° 2015.03. 26.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction –
lot n° 12 "peinture et
ravalement" :
avenant n° 1**

LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015

**DELIBERATION
N° 2015.03. 26.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
12 "PEINTURE ET RAVALEMENT" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 12 « peinture et ravalement » à la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour un montant de 115 426,07 € HT.

Suite à des adaptations sur le chantier, il est nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes :

Travaux en plus-value :

- peinture supplémentaire sur murs et plafonds de La Fabrique	2 840,04 € HT
- application hydrofuge sur mur béton de Comprendre	1 405,60 € HT
- peinture du plafond dans évènementiel 2	2 964,45 € HT
- mise en peinture des poteaux métalliques de la passerelle	1 209,43 € HT
- mise en peinture des huisseries des blocs portes	2 309,00 € HT

Montant en plus-value	10 728,52 € HT

Travaux en moins-value :

- suppression des préparations des supports neufs dans Comprendre	- 2 511,30 € HT

Montant en moins-value	- 2 511,30 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 en plus-value est de 8 217,22 € HT.

Le montant du marché passe de 115 426,07 € HT à 123 643,29 € HT, soit une augmentation de 7,12 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 12 mars 2015

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 12 « « peinture et ravalement » dont le titulaire est la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 8 217,22 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mars 2015	<u>Affiché le :</u> 18 mars 2015